

Le coup du carnet !

ou la réalité des relations prof – élèves...

Juin 2013

Ce texte est une fiction. Toute ressemblance avec la réalité est donc fortuite. Si un lecteur se reconnaissait dans ces quelques lignes, ce ne serait que pure coïncidence...

Kévin, ton carnet !

Ah, la fin d'année scolaire ! Les mésanges piaillent, le soleil réapparaît, les convocations pour surveillance des examens s'accumulent dans mon casier et mes 4^{ème} B rentrent en classe, en sueur, après leurs deux heures d'EPS. Il est 16h50. Je n'aime pas cette dernière heure de cours. J'ai alerté maintes fois l'administration mais rien n'a été proposé. Et, à cette heure-là, le poste des surveillants ne répond pas, bref il me faut comme d'habitude « faire face », faire « le dos rond ». L'excitation de ces 30 chérubins est palpable. Malgré plusieurs rappels à l'ordre pour enfin débiter le cours, les garçons du troisième rang poursuivent leurs braillements. « Kévin, ton carnet ! »

- C'est pas moi, M'sieur, c'est Charles-Henri, y'm'tape avec sa règle.
- Charles-Henri, tu me donnes ton carnet également ! Depuis le temps que vous faites les pitres, tous les deux...
- Oh non, toujours moi !
- Dépêchez-vous, vous empêchez la classe de travailler.

Je récupère les deux carnets. Je suis obligé d'être ferme de suite, sinon l'heure est perdue.

Au passage, j'utilise ce document de papier pour taper sur la tête de Charles-Henri, comme il m'est déjà arrivé de le faire avec mon marqueur pour tableau.

Le cours peut reprendre. Et il se passe bien. Pas facile de canaliser ces deux énergumènes, dont tous les collègues se plaignent depuis le début de l'année en salle des profs.

Au rapport !

Le lendemain, la matinée se passe plutôt bien. C'est à midi que les choses se gâtent : la directrice me croise dans le couloir, et me jette un « Monsieur X, vous êtes convoqué cet après-midi au rectorat. 14 heures ! ». Blurps ! Je me rends avec appréhension au Saint des Saints.

Trois huiles me reçoivent.

- Monsieur X, hier après-midi vous avez frappé un élève à coup de poing. Avez-vous des difficultés personnelles en ce moment, me demande le psychiatre ?
- Euh, non, je n'ai pas frappé d'élève. J'ai donné une petite tape avec un carnet de correspondance sur la tête d'un garçon particulièrement turbulent. Le reste du cours s'est très bien déroulé...
- Les parents ont porté plainte, la directrice les soutient. Vous êtes suspendu de vos fonctions durant 4 mois. Mais c'est pour mieux vous protéger, monsieur X, durant le temps de l'enquête de police...
- Ah, merci, dis-je, ébranlé. Je reprends la route jusqu'à chez moi. Puis je reste, seul, à ruminer l'injustice dont je crains être la victime.

Je sais que nous exerçons un métier dans lequel nous n'avons pas le droit à l'erreur.

Je sais que nous sommes toujours seuls en classe, face parfois à des élèves bien difficiles.

Je sais surtout qu'entre le syndicaliste que je suis, et le fils de bonne famille, bon client, ma directrice a vite fait son choix.

Je sais tout cela, mais c'est inacceptable...

Nous pratiquons tous le « coup du carnet » !

Nous l'avons précisé plus haut : ces faits sont imaginaires.

D'ailleurs, vous, enseignants, n'auriez jamais pu vous trouver dans une telle situation. Si ?

Rien de tel n'aurait pu se produire dans votre établissement, où l'administration répond présente et où les collègues se soutiennent... D'ailleurs la médiation par les pairs et l'analyse des pratiques a permis de résoudre de nombreux conflits, non ?

.../...

Vous n'avez jamais ressenti l'envie irrépressible de passer vos nerfs sur votre peste de 2^{nde} générale, de vous défouler sur vos 3^{ème} B insupportables, de parler comme vos 5^{ème} S pour leur montrer la violence de leur attitude ? Si, bien sûr, mais vous avez toujours pu vous retenir. Pour le moment... Et c'est tant mieux.

Un collègue est en train de vivre à peu près ce que nous décrivons plus haut

Depuis la semaine dernière, il est suspendu 4 mois pour « violence sur un élève », dans l'attente de l'enquête de police.

Alors, le carnet de correspondance, arme de violence massive ?

A la CGT, nous n'allons pas laisser faire. Bien sûr, nous rejetons la violence en générale, et des enseignants vers les élèves en particulier.

Mais il faut savoir raison garder. Une tape de carnet de correspondance sur la tête doit être relativisée.

Le collègue est suspendu 4 mois. C'est l'équivalent de la mise à pied conservatoire des salariés du privé. Pourtant, la suspension d'un agent est une mesure d'urgence, prise contre les agents soupçonnés de fautes graves. L'urgence doit être établie ! Sans parler d'une « instruction » à charge où la parole de l'enseignant n'est pas prise en compte, où la classe et l'élève en question n'ont pas été entendus.

Dans notre cas, on semble bien marcher sur la tête. Si les parents ne souhaitent pas l'on touche à leur progéniture, on le comprend ! Il leur appartient aussi de soutenir les enseignants qui tentent, avec constance et sans grande aide, de les remettre sur le chemin du respect de leurs camarades et des personnels de l'établissement.

Partout, y compris dans les établissements privés, la direction doit placer la cohésion d'équipe, le soutien des collègues face à des classes difficiles avant l'aspect mercantile et gestionnaire. Le vivre-ensemble cela se travaille ensemble ! Avoir des mots avec une « bonne famille », serait-ce « perdre des clients » ? Ne doit-on pas rappeler à tous, au contraire, que l'école est un lieu particulier et que les règles de vie sont basées sur le respect mutuel, que l'argent ne peut pas tout acheter, et que le puissant n'aura pas in fine le dernier mot ?

C'est le sens de l'engagement des militants de la CGT, et de bien d'autres collègues dans d'autres organisations.

Pour un traitement juste de la situation...

Cette affaire montre bien, une fois encore, la fragilité de notre métier.

Elle montre également le peu de soutien dont on peut bénéficier de la part de notre hiérarchie en cas de difficulté. C'est peut-être le plus embarrassant.

Vous souhaitez soutenir notre collègue ?

Un simple témoignage de solidarité, par mail, ou relatif à votre propre expérience sera le bienvenue.

Nous pourrions d'ailleurs utiliser ces témoignages (que nous aurons anonymés !) auprès du rectorat concerné, voire du Ministère.

Vous pouvez envoyer vos mails à : contact@cgt-ep.org avec, en objet : « *le coup du carnet* »

On compte sur vous...

La CGT demande que soit garantie la « présomption d'innocence des collègues ».

La CGT condamne l'utilisation de toute forme de violence, mais exige que les situations critiques soient replacées dans leur contexte. Le carnet de correspondance n'est pas une arme de destruction massive !